



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
03/12/2021  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25  
Conseillers votants : 31

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Mme Lorine BALIKCI, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Evelyne HORNAERT à Mme Dominique MORIN  
M. Titouan D'HERVE à M. François OUZILLEAU  
M. Antoine RICHARD à M. Johan AUVRAY  
M. Jean-Marie M BELO à M. Johan AUVRAY  
Mme Lydie BRIOULT à M. François OUZILLEAU  
Mme Blandine RIPERT à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

M. David HEDOIRE  
Mme Fanny FLAMANT  
M. Gabriel SINO  
Mme Bérénice LIPIEC

Secrétaire de séance : Marjorie HARDY

N° 132/2021

Rapporteur : Johan AUVRAY

OBJET : Appel à projet évènementiel

La municipalité a développé et amélioré considérablement les événements proposés aux Vernonnais lors de ces 6 dernières années (Foire de Vernon, Vernon Scintille, Destination

Vernon, Fête de la musique). Cette montée en puissance a permis à la ville d'augmenter le parc événementiel ainsi que son savoir-faire en matière d'organisation.

Dans le but de permettre l'émergence de nouveaux événements, la ville souhaite mettre en place un appel à projet événementiel au profit des jeunes. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la politique événementielle de la Ville et de la relance post Covid.

Cet appel à projet sera soumis à un règlement.

Après réception des candidatures, la sélection du lauréat se fera dans le cadre d'une commission créée spécifiquement pour cet appel à projet.

Le lauréat ayant obtenu la meilleure note pourra organiser un événement d'envergure sur Vernon. La ville proposera un calendrier et le choix entre plusieurs sites pour la tenue de l'évènement qui sera retenu.

Un partenariat avec les services de la ville permettra par ailleurs à ce candidat de bénéficier de l'aide suivante pour la réalisation de son projet :

- Accompagnement administratif (dossier préfecture, arrêtés, plans...)
- Conseils en matière d'organisation et de sécurité
- Un catalogue avec le prêt exceptionnel du matériel de la ville et le savoir-faire des agents
- Une subvention d'un montant maximum de 10 000 €.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le cahier des charges présenté,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- LANCE un appel à projet pour l'organisation d'un événement d'envergure à Vernon,
- APPROUVE le cahier des charges annexé,
- APPROUVE la constitution d'une commission ad hoc pour le choix du lauréat, constituée du Maire, du Maire adjoint en charge de l'évènementiel, de la jeunesse et des sports, de la Maire adjointe en charge de la vie associative et de la participation citoyenne et de la Maire adjointe en charge de la culture et du patrimoine,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à émettre l'appel à projet, à signer tout document et à mener toute action en vue de la réalisation de cette opération.

Évènementiel, jeunesse et sports

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



## Appel à projet « Évènementiel 2022 »

Dans le but de permettre l'émergence de nouveaux événements d'envergure portés par la jeunesse vernonnaise, la ville souhaite mettre en place un appel à projet évènementiel à visée culturelle et sportive. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la politique évènementielle de la Ville.

### Dossier de candidature

Il est attendu par la commune, un dossier de présentation détaillée de l'évènement indiquant notamment le public ciblé, les objectifs visés.

Le statut associatif n'est pas obligatoire pour la phase de présentation, néanmoins il le sera si le projet est sélectionné. Un délai sera accordé pour la constitution de l'association, la ville pourra apporter son soutien dans les démarches à entreprendre.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une présentation du porteur de projet, responsable de l'organisation de l'évènement
- La fiche appel à projet ci-joint
- Une note d'intention avec croquis (ou simulation) qui indiquera les orientations du projet
- Un portfolio de réalisations (sélectionnées en fonction de leur pertinence à l'égard de l'appel à projets)
- Un budget prévisionnel détaillé

**Date limite de dépôt des dossiers :** 21 février (cachet de la Poste faisant foi). Tout dossier arrivé après cette date ne sera pas pris en compte.

### Critères de sélection

La sélection du projet reposera sur différents critères, dont voici une liste non exhaustive :

- Originalité du projet
- Faisabilité de l'évènement
- Contribution au rayonnement et à l'image de Vernon
- Moyens proposés par le porteur du projet, financements, logistique
- Connaissances des consignes de sécurité

La gratuité de l'évènement est souhaitée par la ville.

La commune portera son attention aux projets qui pourront s'inscrire en complément de la programmation annuelle évènementielle, culturelle et sportive de la commune (avec la possibilité de s'inscrire dans un évènement existant) et notamment ceux en lien avec les objectifs « terre de jeux 2024 ».

La sélection du lauréat se fera dans le cadre d'une commission créée spécifiquement pour cet appel à projet.

### **Périmètre concerné**

3 sites seront privilégiés :

- Esplanade Jean Claude Asphe
- Parc des Tourelles
- Parc naturel urbain de la fonderie

Il sera possible de proposer d'autres lieux si les spécificités du site concerné répondent aux contraintes techniques, réglementaires et sécuritaires.

### **Calendrier**

La durée de l'événement ne devra excéder trois jours consécutifs. Cet événement devra être positionné dans la période se déroulant du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

### **Partenariat et organisation technique**

Le soutien de la commune sera accordé par le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour contribuer à l'organisation de l'événement dans les meilleures conditions.

La ville se réserve un droit de regard sur la totalité de l'organisation qui découle d'un partenariat entre la commune et l'association. Le service événementiel, instructeur des dossiers, accompagnera les organisateurs pour :

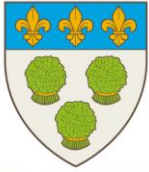
- Un soutien administratif comme la déclaration du dossier préfecture, si cela est nécessaire
- L'élaboration des plans et des consignes de sécurité
- La formation technique : montage de barnums, barrières BAAVA, praticables, etc
- Un renfort logistique par la proposition d'un catalogue pour le prêt exceptionnel de matériel (dont livraison) incluant : scène mobile dont le montage ; extincteurs ; barrières, etc
- Des supports de communication : l'ensemble des supports de communication de la ville de Vernon

*Le matériel mis à disposition devra être restitué dans son état de livraison.*

Les dossiers sont à envoyer à :

Service événementiel, Mairie de Vernon Place Barette 27200

Ou par email à [evenementiel@vernon27.fr](mailto:evenementiel@vernon27.fr)



Ville de Vernon  
EN NORMANDIE

## Fiche Appel à projet

Nom, Prénom	
Nom de l'association	
Adresse	
Numéro de téléphone	
courriel	
Site internet	

Titre du projet :

Description du projet :

--

Date :

Lieu(x) d'implantation :

Contraintes techniques et conditions de réalisation et/ou d'installation :



Descriptif du budget (en annexe) :

Je soussigné(e).....

certifie avoir pris connaissance de l'appel à projet et être en accord sur tous ces termes.

Fait à ..... le .....

Signature